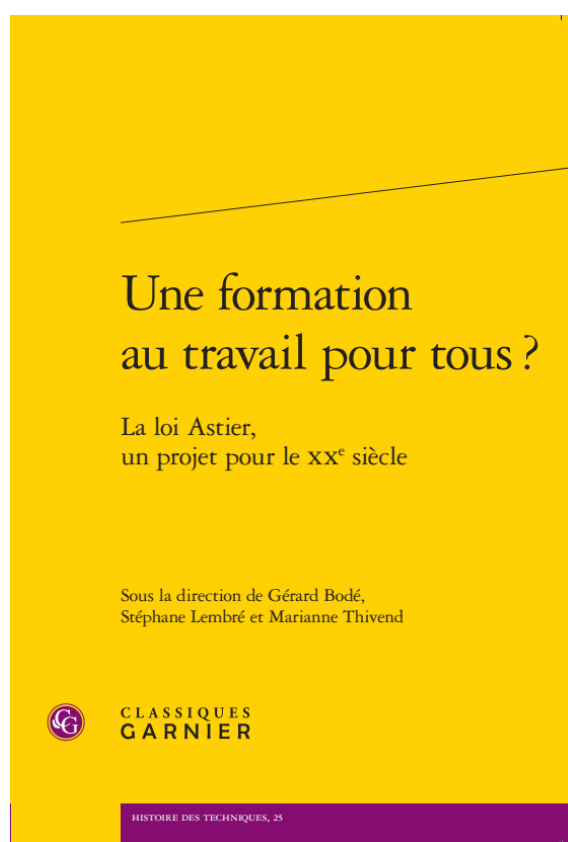


Une formation au travail pour tous ?

La loi Astier, un projet pour le XX^e siècle

Ce livre revient sur les motivations, l'élaboration et les effets de la loi du 25 juillet 1919, dite loi Astier. Cette loi relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial en France est souvent réduite à une simple date dans les chronologies de l'enseignement technique. Elle répond pourtant à des interrogations largement partagées et débattues depuis le début du XX^e siècle, souvent résumées à une « crise de l'apprentissage » ; elle propose une réponse à la question, toujours d'actualité un siècle plus tard, des relations entre éducation et travail.

Quatre décennies après la loi du 28 mars 1882 rendant l'instruction primaire obligatoire, la loi Astier introduit une nouvelle obligation : celle, pour les jeunes garçons et filles de moins de 18 ans déjà employés dans le commerce ou dans l'industrie, de suivre des cours professionnels. L'approche privilégiée dans cet ouvrage consiste à comprendre cette étape oubliée d'une massification scolaire qui, sans atteindre véritablement cet objectif ambitieux de la formation pour toutes et pour tous, se révèle pionnière, par la conception égalitaire de la nécessité de la formation pour les filles et pour les garçons qui la sous-tend comme par la manière dont différents acteurs, à commencer par les entreprises, s'emparent de cette loi. La préparation et les répercussions de la loi Astier en font une loi pour le XX^e siècle, l'une des seules, en France, dédiée à ce domaine trop souvent méconnu de l'enseignement technique.



Pour tout renseignement : <https://classiques-garnier.com/une-formation-au-travail-pour-tous-la-loi-astier-un-projet-pour-le-xxe-siecle.html>

Une formation au travail pour tous ?

La loi Astier, un projet pour le XX^e siècle

Gérard Bodé, Stéphane Lembré, Marianne Thivend (dir.)

Résumé long

Ce livre revient sur les motivations, l'élaboration et les effets de la loi du 25 juillet 1919, dite loi Astier. Cette loi relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial en France est souvent réduite à une simple date dans les chronologies de l'enseignement technique. Elle répond pourtant à des interrogations largement partagées et débattues depuis le début du XX^e siècle, souvent résumées à une « crise de l'apprentissage » ; elle propose une réponse à la question, toujours d'actualité un siècle plus tard, des relations entre éducation et travail.

Quatre décennies après la loi du 28 mars 1882 rendant l'instruction primaire obligatoire, la loi Astier introduit une nouvelle obligation : celle, pour les jeunes garçons et filles de moins de 18 ans déjà employés dans le commerce ou dans l'industrie, de suivre des cours professionnels. L'approche privilégiée dans cet ouvrage consiste à comprendre cette étape oubliée d'une massification scolaire qui, sans atteindre véritablement cet objectif ambitieux de la formation pour toutes et pour tous, se révèle pionnière, par la conception égalitaire de la nécessité de la formation pour les filles et pour les garçons qui la sous-tend comme par la manière dont différents acteurs, à commencer par les entreprises, s'emparent de cette loi. La préparation et les répercussions de la loi Astier en font une loi pour le XX^e siècle, l'une des seules, en France, dédiée à ce domaine trop souvent méconnu de l'enseignement technique.

L'étude proposée par un collectif de 17 auteurs s'organise en quatre parties complémentaires. Dans la première partie, le retour sur la fabrication de la loi est apparu indispensable pour comprendre comment un projet de loi déposé en 1905, incapable d'aboutir pendant près de 15 ans, est finalement adopté par la Chambre, au lendemain de la guerre de 1914-1918, sans véritable opposition. Les rapports officiels rédigés à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1900 fournissent une matière abondante pour présenter les réalisations déjà substantielles, les formes de stratification distinguant différents niveaux de formation et de qualification, l'ensemble étant traversé par des segmentations entre différentes tutelles administratives. La fabrication de la loi intervient dans ce paysage déjà très fourni, mais faiblement organisé au niveau national. Jusqu'en 1914, les débats mobilisent des élus – maires, députés, sénateurs –, des fonctionnaires – membres de l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET), bureaux et directions concernés au sein des ministères de l'Instruction publique et du Commerce et de l'Industrie –, ainsi que des patrons et leurs représentants. Ils portent, d'une part, sur l'opportunité d'une obligation de formation professionnelle pour les jeunes, et d'autre part sur le lieu opportun pour assurer cette formation. S'il existe un consensus sur la nécessité de la formation, comment combiner l'école et le travail ? Promoteurs de l'école et partisans de la formation sur le lieu de travail s'affrontent, cherchant aussi aux niveaux local et international des références à l'appui de leurs positions.

Par-delà les textes officiels, il est nécessaire d'étudier les conditions de mise en œuvre de la loi. Les configurations locales, telles que les documentent les archives départementales, façonnent la réception de la loi ainsi que ses prolongements à travers la création en 1925 de la taxe d'apprentissage et la loi du 20 mars 1928 sur l'apprentissage. La loi du 10 mars 1937 dite loi Walter-Paulin constitue un autre prolongement, cette fois en direction des artisans. Les chambres de métiers se voient en effet confier, parallèlement à la loi Astier et à l'organisation de l'artisanat, un pouvoir important sur l'apprentissage artisanal. Pour cette loi comme pour la loi Astier, nul bouleversement immédiat : l'apprentissage artisanal reste le plus souvent une formation « essentiellement pratique », entravée par les réticences des artisans à l'organisation de l'apprentissage artisanal manifestées à travers l'hostilité au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et la spécificité de l'examen de fin d'apprentissage artisanal.

La seconde partie se penche sur les relations de l'enseignement technique et professionnel avec les entreprises, dont la compréhension est déterminante pour évaluer la construction de la loi et ses effets. Si les travaux scientifiques les plus nombreux concernent la métallurgie, c'est aussi que le patronat, dans ce domaine, s'empara rapidement du cadre défini par la loi Astier en raison de ses besoins importants de main-d'œuvre qualifiée. L'enseignement technique joue en effet un rôle dans les mutations que connaissent certains secteurs économiques, et plus précisément dans les transformations des métiers. La contribution d'un syndicat patronal comme l'Union des intérêts métallurgiques et miniers (UIMM) à la mise en œuvre de la loi Astier est à la mesure de son intérêt avéré pour l'enseignement technique et professionnel ; ses dirigeants tentent de peser sur la loi et son application, mais aussi, à l'image du patronat métallurgique de Saint-Étienne, de privilégier l'entente locale autour d'écoles professionnelles. La frontière entre politiques menées par les entreprises en matière de formation et sur le marché du travail est poreuse : la sélection des apprentis, leur formation et leur recrutement par la Compagnie des omnibus et des tramways de Lyon sont autant d'étapes que les dossiers d'archives conservés permettent de suivre des années 1940 au début des années 1960, illustrant les effets à long terme de la loi Astier. Toutefois, ces relations entre les entreprises et l'enseignement technique ne sauraient masquer l'importance des débats internes à ce dernier. La structuration du syndicalisme enseignant dans le premier XX^e siècle doit composer avec la pluralité des identités professionnelles : loin des réceptions et appropriations patronales de la loi, c'est une stratégie d'ouvriérisme qui émerge, où la diversité de l'enseignement technique et le combat laïque sont confrontés aux bénéfices que retirent les écoles privées de la loi Astier grâce aux subventions publiques.

Où les effets de la loi Astier s'arrêtent-ils ? La question se pose dans le temps ; elle concerne aussi la portée de la loi dans différents domaines. La troisième partie aborde ainsi des cas limites, aux frontières de la loi, en évoquant les clivages de genre, l'agriculture, les activités de *care*, la pédagogie. Longtemps invisibilisées dans les études portant sur les effets de la loi Astier, les filles du technique, minoritaires, forment assurément l'un des impensés de la loi, d'autant plus paradoxal que l'obligation de suivre des cours professionnels s'applique indifféremment aux jeunes filles et garçons – mais dans le cadre d'une répartition genrée des métiers préparés. L'enseignement agricole réformé par la loi du 2 août 1918 connaît un développement en partie différent de l'enseignement technique industriel et commercial, tandis que des secteurs professionnels émergents, notamment autour des métiers du *care*, questionnent également les limites de la loi. La formation agricole prévoit une catégorie à part, celle des filles, entretenant dès lors une longue discrimination en vertu de laquelle écoles et cours ménagers post-scolaires sont censés préparer les adolescentes à la gestion de la basse-cour et

de la laiterie, à l'entretien du ménage, à l'éducation des enfants. La formation des jeunes filles est intégrée à la lutte agrarienne nataliste menée contre l'exode rural. Du côté des activités du care, on retrouve cette subordination, dans le cas des ambulanciers et des ambulancières : il existe en effet deux voies d'accès au travail du transport sanitaire, l'une féminine et minoritaire organisée par la Croix-Rouge dès 1942, l'autre surtout masculine et majoritaire défendue par les syndicats de professionnels. Dans cette profession mixte, la mécanique n'est pas l'apanage des hommes, pas davantage que la sollicitude à apporter aux transportés n'est l'exclusive des femmes : l'éloignement du cadre de la loi Astier s'accroît lorsque les services d'urgence, à partir des années 1970, élèvent le niveau de formation en la médicalisant. Plus loin encore, chronologiquement parlant, de la loi de 1919, la création du baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » en 2011 afin de remplacer le brevet d'études professionnelles (BEP) « Carrières sanitaires et sociales », doit permettre la montée en compétence des personnels et répondre aux attentes des élèves et des familles en matière de diplomation. Toutefois, les milieux professionnels préfèrent à ce diplôme les certifications sous tutelle du ministère de la Santé, révélant ainsi les effets d'une formation quasi exclusivement féminine sur la professionnalisation et le lien, ici disjoint, entre formation et diplomation d'un côté, qualification et emploi de l'autre. Une autre frontière, disciplinaire et pédagogique, concerne les pratiques et les contenus de l'enseignement professionnel. À l'encontre des représentations communes, la filière professionnelle peut donner le ton en matière de modernisation de l'école. Engagée en 1972, l'expérimentation pédagogique introduisant le contrôle continu est prolongée jusqu'en 1982. Elle permet d'accéder à certains des objectifs alors poursuivis par la voie professionnelle : décloisonnement des disciplines, recherche de l'autonomie des élèves, valorisation des savoir-faire. Cette innovation, ouverte à l'entreprise et à la formation permanente, fait de l'enseignement professionnel un espace propice à la rénovation des disciplines scolaires et confirme ainsi son originalité, dont l'introduction de la psychopédagogie dans les écoles normales nationales d'apprentissage en 1945 avait déjà témoigné.

La quatrième et dernière partie du livre franchit les frontières, géographiques cette fois. Elle envisage des cas étrangers afin de cerner quelques effets de miroir dans lesquels s'insère la loi Astier. Ces autres contextes, colonial (Algérie française), états-unien, suisse, italien, éclairent la législation française. Dans le cas des départements français d'Algérie, les continuités et les décalages entre la politique menée en métropole, les intentions affichées et les réalisations sont particulièrement révélateurs. Les objectifs de la loi Astier pèsent peu face aux intérêts de grands colons soucieux de leur autonomie. Le projet de prolongation des bourses dont est porteur la loi est à la fois anticipé et approprié au travers de divisions sociales et raciales, amenant à distinguer enseignement technique et enseignement professionnel. La loi Astier est vue comme une source d'inspiration pour les réformes de l'enseignement technique en Belgique et dans l'Espagne de la dictature de Primo de Rivera. Dès 1917, une législation semblable est adoptée aux États-Unis avec le *Smith-Hughes Act*, tandis qu'en Suisse, la loi fédérale sur l'enseignement et la formation professionnelle est votée en 1930. Le modèle de la « *vocational education* » que contient le *Smith-Hughes Act* et celui du « *tracking system* » que la loi promeut, visent à développer un enseignement professionnel à l'intérieur même des *high schools*. Les moyens attribués, le nombre d'élèves, les spécialités enseignées sont révélateurs de décalages, encore perceptibles avant la Deuxième Guerre mondiale, entre ce que prévoit la loi et les besoins économiques réels du pays, d'autant plus que l'enseignement commercial se trouve hors du champ d'application de la loi. L'absence des mouvements féministes dans l'élaboration de la

loi Astier saute aux yeux quand, aux États-Unis, les lobbys féminins de l'enseignement ménager interviennent activement pour définir les contenus de formation et ainsi imposer une bonne place à cet enseignement. La loi fédérale suisse de 1930, quant à elle, appuyée sur l'apparent consensus des syndicats ouvriers, est avant tout dirigée vers le monde de la petite et moyenne entreprise artisanale. Elle encourage la promotion professionnelle individuelle et cherche à protéger la main-d'œuvre juvénile menacée dans la grande industrie. Enfin, le cas italien, et spécialement celui de Florence, souligne la vitalité de l'artisanat et ses contours incertains, et révèle la place importante de la formation technique. Là où l'impression peut prévaloir d'un recul des entreprises artisanales frappées d'obsolescence face à la rationalisation taylorienne, la situation dans la capitale toscane rappelle les frontières floues entre art, artisanat et industrie, et la capacité d'adaptation des petites entreprises grâce au savoir-faire de la main-d'œuvre.

L'ensemble de l'ouvrage démontre que loin d'être une marge, un interstice oublié entre l'école et le travail, l'enseignement technique et professionnel tel qu'il est abordé par la loi Astier est un monde en mouvement, multiple, dont les efforts de mise en ordre par l'État relèvent de logiques et d'objectifs pluriels. La prudence de la loi, ne serait-ce que dans la définition de l'enseignement technique et les places respectives, dans celle-ci, de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, est essentiellement transgressée avec la création des cours professionnels obligatoires, objet de longs débats avant-guerre. Néanmoins, la portée de la loi n'est pas réductible à ces cours dont le bilan n'a rien d'évident. En multipliant les angles d'approche et les échelles d'analyse, ce livre collectif souhaite rappeler l'importance de ce qui se joue, aussi bien d'un point de vue économique et social que sur les plans politique, éducatif et culturel, dans l'effort de régulation de l'enseignement technique en France.

Préface de Nicolas Hatzfeld, introduction de Stéphane Lembré et Marianne Thivend, contributions de Sébastien-Akira Alix, Gérard Bodé, Lorenzo Bonoli, Guy Brucy, Nicolas Divert, Danièle Fraboulet, Fabien Knittel, Stéphane Lembré, Maryse Lopez, Florent Montagnon, Anna Pellegrino, Cédric Perrin, André D. Robert, Antoine Vernet, Yves Verneuil, Charles-Antoine Wanecq.

Table des matières

Préface, Nicolas Hatzfeld

Introduction, Stéphane Lembré et Marianne Thivend

Première partie : Naissance de la loi Astier

La France et l'enseignement technique en 1900. L'Exposition universelle internationale comme miroir des établissements français de formation professionnelle technique, Gérard Bodé

La loi Astier, acteurs, débats et enjeux (1905-1919), Stéphane Lembré

La loi Astier... et après ?, Guy Brucy

De la loi Astier à la loi Walter-Paulin. La naissance de l'apprentissage artisanal, Cédric Perrin

Deuxième partie : Entreprises, formations, métiers

Les organisations professionnelles de la métallurgie face à l'application de la loi Astier, Danièle Fraboulet

Le patronat métallurgique stéphanois et l'apprentissage ouvrier entre 1936 et 1949. Le choix renouvelé de la mise en école, Antoine Vernet

L'école d'apprentissage de la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon. Entre gestion du personnel et dynamiques des marchés du travail internes (1946-1982), Florent Montagnon

Les syndicats du personnel de l'Enseignement technique dans le premier tiers du XXe siècle. Entre tensions catégorielles et synthèse d'identités professionnelles diverses, André D. Robert et Yves Verneuil

Troisième partie : Les frontières de la loi Astier

La formation des jeunes rurales et la loi de 1918 organisant l'enseignement agricole, Fabien Knittel
Des cours pour ambulancières à la formation des ambulanciers. La construction genrée des savoirs professionnels du care (1942-1973), Charles-Antoine Wanecq

Former le travailleur de demain au milieu des années 1970. L'expérience du contrôle continu dans l'enseignement professionnel, Maryse Lopez

Les méandres du baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne*. Un nouveau diplôme sanitaire et social de l'Éducation nationale, Nicolas Divert

Quatrième partie : Perspectives internationales – regards en miroir

L'enseignement technique en Algérie coloniale face à la loi Astier (années 1900-années 1950), Stéphane Lembré

Le *Smith-Hughes National Vocational Education Act* de 1917 et la promotion de l'enseignement professionnelle aux États-Unis, Sébastien-Akira Alix

Un climat consensuel. Formation professionnelle et milieux syndicaux en Suisse entre 1880 et 1930, Lorenzo Bonoli

L'atelier et la fabrique. Apprentissage et formation professionnelle en Italie de l'Unité nationale à la période fasciste : le cas de Florence, Anna Pellegrino

Bibliographie

Index des noms de personnes

Index des noms de lieux

Index des entreprises, établissements et institutions

Résumés